

ORGANISEZ-VOUS.

BUREAU DE L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE L'ONTARIO.

HAMILTON, octobre, 1885.

Aux entrepreneurs de la province de l'Ontario :

A l'assemblée annuelle de l'association ci-dessus, tenue dans la cité de Toronto, le 16 septembre 1885, il a été jugé à propos d'organiser des associations locales de districts, de comtés et de cités.

L'année dernière a été une année d'importants et intéressants résultats pour la profession dans la province d'Ontario, et ses officiers se proposent de mettre le comble à leurs énergiques travaux et à leurs succès dans cette direction, cette année.

Vous, et chacun de vous, êtes fraternellement priés de vous unir pour demander la convocation d'une assemblée des entrepreneurs de votre comté, cité ou district dans une localité centrale, afin d'organiser une association locale.

Deux ou plusieurs comtés peuvent s'unir pour former une association, si la chose est jugée convenable. Dans l'organisation complète de chaque partie de la province en associations locales, repose l'avenir de notre association provinciale. Plus vite vous serez organisés de manière à pouvoir vous réunir, à converser ensemble et à vous entendre parfaitement, plus vite vous serez maîtres de la situation en vous débarrassant de l'entrepreneur illégitime. Vous pouvez alors contrôler et régler le commerce, dans votre propre territoire, à votre convenance.

Ne retardez plus à vous mettre en communication avec les entrepreneurs de votre comté ou district, à les inviter à se joindre à votre organisation locale et à montrer à ceux qui ne sont pas membres de l'association provinciale les avantages qui résulteront de leur cordiale coopération, leur rappelant que s'ils étaient dans les affaires avant le 3 juillet, 1884, ils sont éligibles à devenir membres—pourvu qu'ils jouissent d'un bon caractère moral et qu'ils soient pourvus des divers articles et de l'équipement nécessaires pour exercer convenablement leur profession.

L'honoraire d'admission pour ceux qui appartenaient à la profession avant juillet, 1884, sera de deux piastres jusqu'à la fin de la présente année, et de vingt-cinq piastres après cette date, avec une souscription annuelle de deux piastres.

Le nombre de nos membres est maintenant de 325, mais nous voulons avoir les noms de tous les entrepreneurs respectables sur nos rôles avant la fin de l'année courante. Voulez-vous nous donner votre coopération afin que nous puissions recueillir les fruits de nos utiles travaux pour élever notre noble profession, et l'amener à un plus haut degré de perfection.

Fraternellement à vous,

J. B. McINTYRE, *président*,
Ste-Catherine, Ont.

C. D. BLACHFORD, *secrétaire*,
Hamilton, Ont.

[NOTE.—La souscription annuelle pour l'année finissant le 16 septembre, 1886 est due maintenant, tous ceux qui n'ont pas payé sont priés d'en envoyer le montant (\$2) au secrétaire immédiatement.]